

## *La participation de la société civile au SMSI*

**Alain Ambrosi**, directeur du Carrefour mondial de l'Internet citoyen, Canada

En se voulant original et innovateur en termes de participation de l'ensemble des acteurs sociaux, le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) est un test des plus intéressants dans ce que nous pourrions appeler « le processus de construction » d'une gouvernance mondiale. Après deux années environ de processus préparatoire, nous pouvons dire, d'ores et déjà, que ce test a échoué. Il ne faut pas en conclure pour autant que tout est négatif. En résumé, trois éléments sont à retenir :

Tout d'abord, les gouvernements se sont montrés incapables de formuler une approche commune de la société de l'information : dans le cadre de la préparation du sommet qui se déroulera à Genève les 10 et 11 décembre 2003, les gouvernements se sont réunis pour essayer de trouver une formulation commune, en particulier pour ce qui a trait à l'introduction de la notion de droit à l'information dans une déclaration de principes qui porte sur la société de l'information, mais ceci n'a pas pu aboutir.

Ensuite, l'entreprise privée, qui n'a pas jugé nécessaire de participer à ce genre d'exercices, a brillé par son absence.

Enfin, la société civile est le seul grand acteur qui, malgré de grandes difficultés, imprécisions et imperfections, a été capable d'avancer une proposition plus ou moins articulée d'une société de la communication, sorte de contre-paradigme ou de contre-projet au projet néolibéral de la société de l'information.

Pour analyser cette situation, il aurait fallu faire la genèse de ce sommet et la participation aux différents sommets précédents. Nous n'en avons malheureusement pas le temps dans le cadre qui nous est imparti. Il est néanmoins important de savoir que l'Organisation des Nations unies (ONU) arrive un peu tard dans cette course, alors que le thème des autoroutes de l'information a déjà été discuté lors du G7 à Bruxelles, en 1995. Ce thème, par ailleurs, a été repris par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et par la Banque Mondiale, faisant l'objet de toutes sortes d'études.

Nous pourrions questionner la participation de la société civile à ce sommet de trois manières :

Tout d'abord, pourquoi participer à un autre sommet de l'ONU ? De nombreux sommets ont eu lieu depuis 1992, prenant peu compte de la participation de la société civile. Ceci est, certes, en train d'évoluer ; de nombreux efforts ont été réalisés pour amener à une participation de plus en plus forte de la société civile. Mais, pourquoi participer ? Par ailleurs, la société civile a-t-elle réellement quelque chose d'original à dire dans un sommet concernant la société de l'information ? Enfin, y a-t-il une vie en dehors du SMSI ?

La société civile a accepté de participer à ce sommet de plein gré, avec une volonté de contribuer, de déclarer, du fait que ce sommet lui a été présenté – je faisais partie des vingt-deux familles et nombreux corpus de la société civile – comme quelque chose d'original, d'innovateur qui voulait l'intégrer, pour la première fois, en tant qu'acteur social. En fait, cette nouvelle participation a été relativement difficile. Comment organiser la société civile dans un tel sommet ? Les organisateurs ont proposé des structures, ont fait des divisions en

vingt-deux familles – des universitaires, des parlementaires, des chercheurs, des ONG, des syndicats... La société civile a fini par s'organiser elle-même et à se donner des modes de fonctionnement et d'organisation qui lui ont permis, malgré tout, d'avancer et de pouvoir passer à travers ce processus.

Qu'avait-elle à proposer de nouveau ? Il y a deux ans, au début du processus, lorsque le premier ordre du jour du sommet est sorti, le sommet a été confié à l'Union internationale des télécommunications (UIT), organisation du système des Nations unies en charge de la coordination des réseaux et services mondiaux de télécommunication, que nous pourrions qualifier d'organisation technique de régulation. Or, ce sommet aurait pu être confié à l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), organisation qui travaille aussi dans les domaines de la communication et de l'information, mais à un autre niveau. À ce moment donné, la société civile a seulement manifesté qu'elle s'opposait à cet ordre du jour qui mettait en avant les aspects liés à la technologie et qui plaçait, en dernier lieu, d'autres points d'importance, comme l'éducation ou la culture. Elle a seulement souligné qu'elle désirait voir inverser les points de l'ordre du jour, en commençant par les besoins humains. Puis, au fur et à mesure que le processus avançait, la société civile a provoqué des débats d'importance, en particulier ceux ayant trait aux droits de l'homme et au droit de la communication en général – que certains regroupent sous le thème du « droit à communiquer autour de la gouvernance d'Internet ». La société civile parle de savoir partagé, qui semble correspondre davantage à l'ère informationnelle dans laquelle nous nous trouvons déjà.

Le dénominateur commun de la position de la société civile tourne autour de la définition du bien public et du domaine public. Il tourne autour de la question liée à la propriété intellectuelle. Autour de cette question, la société civile est amenée, de plus en plus, à proposer une redéfinition du rôle de l'État et des services publics, redéfinition qui, pour l'heure, ne fait pas l'unanimité en son sein.

Pour conclure, y a-t-il une vie en dehors de ce sommet ? Je pense qu'il en existe fort heureusement une. D'abord, du fait qu'il existe nombre de lieux de concertation de la société civile, comme le Forum social mondial. Puis, du fait que le processus lui-même a contribué à une sensibilisation sur les enjeux de la société de l'information et à une mobilisation assez forte des acteurs de la société civile.

Où en sommes-nous maintenant ? La société civile va présenter un document qu'elle veut autonome. Jusque là, la société civile a réagi à la déclaration de principes et au plan d'action. Elle a clairement affirmé, au cours d'une réunion préparatoire, les sept « must » non négociables, au-delà desquels elle ne désirait pas contribuer à signer ou à participer à une déclaration finale.

La société civile va également organiser des événements au cours du sommet de Genève, dont un événement sur les droits de la communication, qui est un thème relativement central. Il est surprenant et paradoxal à la fois que ce soit la société civile qui ait fait une bataille que nous pourrions dire d'arrière-garde, en essayant de faire passer ce qui est déjà reconnu, à savoir l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme.